

LICENCE EN ÎLE-DE-FRANCE

TOUT SAVOIR SUR LA LICENCE

Formation post-baccalauréat en 3 ans, la licence permet d'obtenir le grade, ainsi que le diplôme national de la licence qui représente 180 crédits (ECTS*). Les licences se répartissent en **45 mentions dans 4 grands domaines** : **arts, lettres et langues - sciences humaines et sociales - droit, économie et gestion - sciences, technologies et santé.**

LA LICENCE

Organisées au fil de 6 semestres, à raison de 2 semestres par année sur une durée de 3 ans, **les unités d'enseignements (UE)** mettent l'accent sur la culture générale et les connaissances fondamentales propres à chaque domaine, ainsi que sur les compétences transversales : numériques, linguistiques, méthodologiques (écrit et oral, projets...), documentaires, techniques (notamment dans le cadre des stages et expériences d'entrepreneuriat...). L'engagement personnel et l'expérience professionnelle sont considérés comme des atouts. À ce titre, les étudiants peuvent bénéficier dès Parcoursup d'une période de césure tout en conservant leur inscription dans leur licence, ceci sous réserve de l'accord pédagogique de l'établissement. Des enseignements sont également proposés qui prennent en compte les métiers, les débouchés professionnels, mais aussi la connaissance de soi et de ses motivations, éléments indispensables à l'étudiant pour construire son projet.

À partir de la 2^e ou 3^e année de licence, **une orientation progressive est proposée** grâce à des parcours qui peuvent être sélectifs, ou non, et qui se déroulent en formation initiale ou en alternance. Les doubles licences présentées sur Parcoursup sont, elles, le plus souvent sélectives.

Enfin, **des certifications de compétences numériques (PIX) et linguistiques (TOEIC, CLES etc.)** sont intégrées dans les programmes de formation.

Afin de favoriser leur réussite, les universités peuvent proposer aux étudiants des **contrats pédagogiques individuels (OUI-SI*)** sous la responsabilité d'une direction des études.

Un arrêté du 30 juillet 2018, dont voici des extraits, précise la définition et la vocation de la licence : « [...] Dans l'objectif de réussite de tous les étudiants, la licence favorise la personnalisation des parcours de formation et offre des dispositifs d'accompagnement pédagogique, en tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants [...] La licence atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences [...]. Elle prépare à la poursuite d'études en master comme à l'insertion professionnelle immédiate [...]. »

Un accompagnement renforcé en 1^{re} année

Afin de favoriser l'adaptation des étudiants en 1^{re} année, les universités proposent des **journées d'accueil et d'intégration, du tutorat, et éventuellement une mise à niveau.**

L'étudiant peut également bénéficier d'un **suivi personnalisé par un enseignant référent.** Ces dispositifs et aménagements varient d'une université et d'une formation à l'autre.

De plus, dans chaque université, **un service d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle¹** propose aux étudiants des ateliers, des entretiens, des conseils ou encore des événements dédiés pour les accompagner dans la construction de leur parcours. Une réorientation peut être envisagée par l'étudiant en fin de premier semestre, sous conditions.

1. Retrouvez les contacts de ces services dans les Fiches info licence.

Réorientation et passerelles après la L2

Dans certaines universités, les étudiants peuvent **bénéficier de passerelles ou changer de formation durant leur licence.** Ces dispositifs fonctionnent généralement sur la base d'une candidature à déposer et la possibilité d'une réorientation diffère selon le nombre de crédits validés par l'étudiant et sa formation d'origine. Il convient donc de se renseigner auprès des Services Communs Universitaires d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) des différents établissements.

Après validation de la deuxième année de licence (L2), les passerelles ouvrent vers des poursuites d'études en licence professionnelle, en école d'ingénieurs, en école spécialisée universitaire (IAE, ESIT...). Certaines universités proposent également **des passerelles spécifiques vers de Grands établissements ou des organismes de recherche** (École du Louvre, Inserm...).

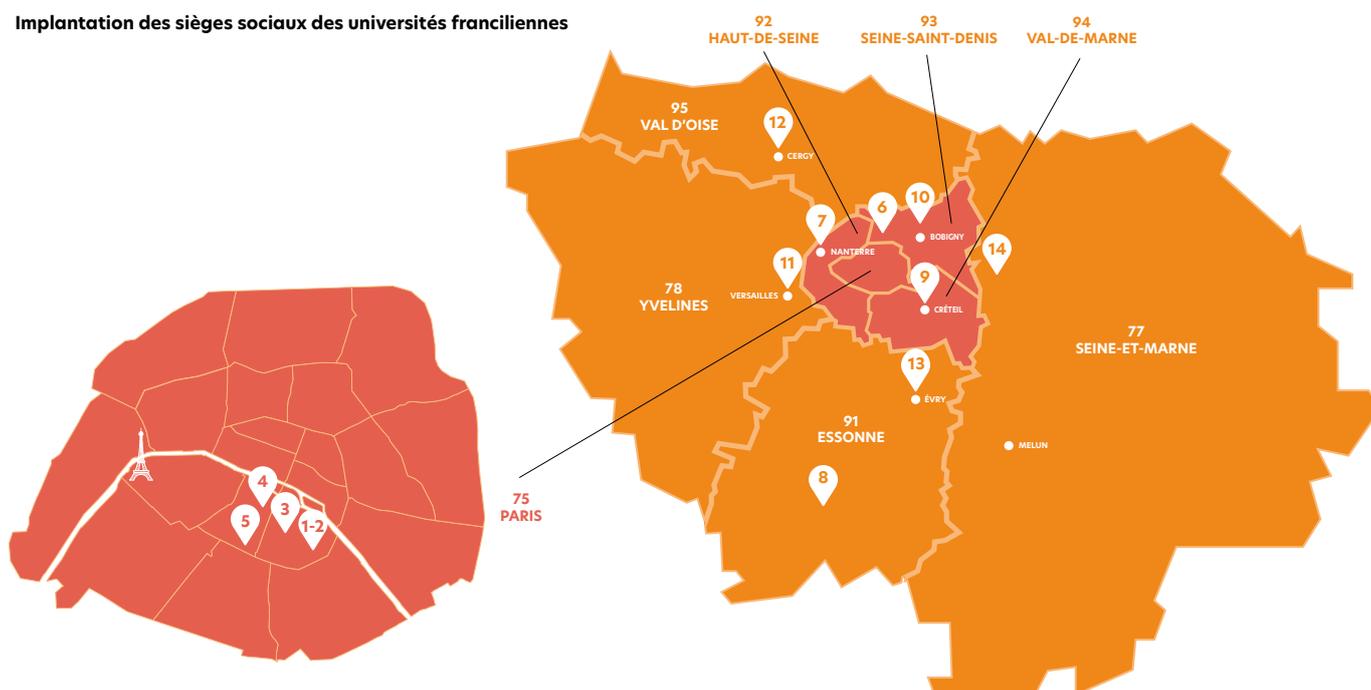
Quant aux **changements de formation**, ils peuvent avoir lieu en première année, L1, (réorientation au deuxième semestre sous conditions) ou à l'issue de la première ou deuxième année de licence.

APRÈS LA LICENCE

De très nombreux masters permettent en 2 ans de **se spécialiser dans des domaines professionnels variés**, dont les métiers de l'enseignement. Les renseignements relatifs aux différents masters sont accessibles sur la plateforme d'information <https://trouvermonmaster.gouv.fr>

Après un master, il est possible de préparer un doctorat en 3 ans. Par ailleurs, la licence ouvre la possibilité d'admissions parallèles en école d'ingénieurs, de commerce, Institut d'Études Politiques, ou d'autres types d'écoles.

Implantation des sièges sociaux des universités franciliennes



1 UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE
12 place du Panthéon
75231 Paris Cedex 05
www.pantheonsorbonne.fr

2 UNIVERSITÉ PARIS-PANTHÉON-ASSAS
12 place du Panthéon
75231 Paris Cedex 05
www.u-paris2.fr

3 SORBONNE NOUVELLE
17 rue de la Sorbonne
75005 Paris
www.univ-paris3.fr

4 SORBONNE UNIVERSITÉ
21 rue de l'École de Médecine
75006 Paris
www.sorbonne-universite.fr

5 UNIVERSITÉ PARIS CITÉ
85 boulevard Saint-Germain
75006 Paris
www.u-paris.fr

6 UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS
2 rue de la Liberté
93200 Saint-Denis
www.univ-paris8.fr

7 UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr

8 UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY
3 rue Joliot-Curie
91190 Gif-sur-Yvette
www.universite-paris-saclay.fr

9 UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL-VAL-DE-MARNE (UPEC)
61 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil
www.u-pec.fr

10 UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD
99 avenue Jean-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
www.univ-paris13.fr

11 UNIVERSITÉ VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (UVSQ)
55 avenue de Paris
78000 Versailles
www.uvsq.fr

12 CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
33 boulevard du Port
95011 Cergy
www.cyu.fr

13 UNIVERSITÉ D'ÉVRY VAL-D'ESSONNE
23 boulevard François Mitterrand
91025 Evry
www.univ-evry.fr

14 UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL
5 boulevard Descartes
77454 Marne-la-Vallée cedex 2
www.univ-gustave-eiffel.fr

BIEN CHOISIR SA LICENCE

■ Prendre conseil auprès de l'équipe éducative de votre établissement et des SCUIO-IP.

■ Consulter les sites suivants pour :

- préparer son orientation post-bac : www.terminales2022-2023.fr
- découvrir le catalogue des formations à distance portées par les établissements d'enseignement supérieur : www.sup-numerique.gouv.fr
- se connecter à la plateforme Mooc Orientation : www.mooc-orientation.fr/

■ Consulter les sites des différentes universités et lire attentivement les fiches formation.

■ Être attentif aux matières enseignées, aux poursuites d'études et aux métiers.

■ Bien repérer les lieux de formation.

■ Étudier les trajets entre son domicile et les lieux d'enseignement.

■ Participer aux Journées Portes Ouvertes (JPO) des universités ou aux actions et événements dédiés (ORACLE, Cordées de la réussite...)

L'ORGANISATION DES ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ

Licence, master et doctorat sont les principaux diplômes délivrés par l'université. Ces diplômes nationaux correspondent à des grades qui sanctionnent, dans les pays européens, les niveaux de sortie de l'enseignement supérieur : **la licence à bac +3, le master à bac +5 et le doctorat à bac +8.**

Les universités proposent également **des formations d'ingénieurs et des formations spécialisées (paramédicales, sociales, architecture etc.)** qui délivrent en plus du DE (Diplôme d'État) le grade de licence et de master.

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

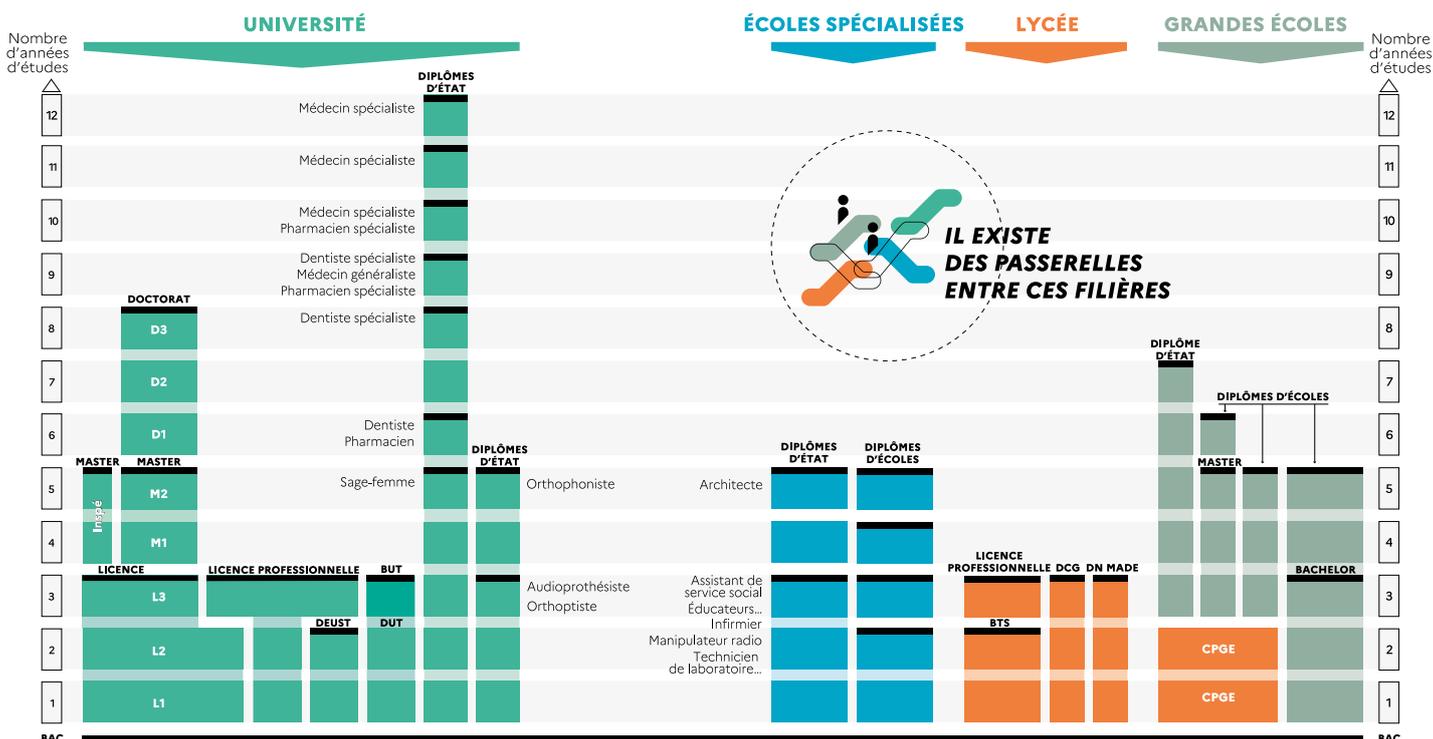
Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

■ Diplôme délivré

BTS : brevet de technicien supérieur
BUT : bachelier universitaire de technologie
CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DE : diplôme d'État
DEUST : diplôme d'études universitaires

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design
DUT : diplôme universitaire de technologie
ENS : école normale supérieure
IEP : institut d'études politiques
Inspé : institut national supérieur du professorat et de l'éducation

L1 : 1^{re} année de licence
M1 : 1^{re} année de master
D1 : 1^{re} année de doctorat



INFO+

- Le SCUIO-IP (Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'insertion professionnelle)
- Les sites internet des universités
- Les Centres d'information et d'orientation en Île-de-France (CIO)



- Le catalogue des formations en Île-de-France : www.parcoursup.fr/index.php?desc=formations
- Le site de l'Onisep : www.onisep.fr
- Les publications de l'Onisep en ligne ou en version papier dans le Centre de Documentation et d'Information (CDI) de votre établissement.

GLOSSAIRE

Attendus nationaux

Fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les attendus nationaux définissent le niveau de diplôme ou de qualification, les connaissances et compétences précises, les centres d'intérêt, les qualités humaines et comportementales enfin, requises pour accéder à telle ou telle formation de licence.

Certification de compétences numériques (PIX)

Certification de compétences numériques proposée à tous les étudiants, qui leur permet de vérifier leur maîtrise des savoir-faire définis par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLEs)

Certification d'État, accréditée par le ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, qui permet d'évaluer les compétences des étudiants dans une ou plusieurs langues.

Crédits (ECTS)

Les ECTS (European Credits Transfer System) constituent, selon la traduction française, un système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Chaque unité d'enseignement (UE) est affectée d'un nombre de crédits européens qui sont capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Ainsi, un semestre équivaut à 30 ECTS et une année à 60 ECTS. Les ECTS ont pour objectif de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger, notamment dans le cadre des échanges Erasmus.

Domaine

Le domaine désigne l'enseignement principal d'une licence. Ce domaine, exemple, Philosophie, AES, Psychologie, Lettres... étant lui-même rattaché à l'un des quatre grands domaines ministériels suivants :

- Arts, Lettres, Langues ;
- Sciences et Techniques, Santé ;
- Droit, Économie, Gestion ;
- Sciences Humaines et sociales.

Double cursus

Un double cursus permet l'obtention de deux diplômes de filières différentes.

Double diplôme

Le double diplôme permet de suivre deux formations, parfois dans deux établissements distincts, d'acquérir une double compétence, et donc deux diplômes.

Double licence

Sélective, la double licence permet d'obtenir deux diplômes de licence par le biais d'un parcours articulant les enseignements de deux formations.

Majeure

En licence (sauf PASS et L.AS), la majeure désigne la discipline principale, à hauteur de 9 heures par semaine en moyenne, complétée par une mineure de 4 heures en moyenne hebdomadaire.

Mention

Sous-ensemble qui précise un domaine et caractérise principalement le contenu des cours.

Chaque licence se décline en domaines et en mentions, qui correspondent aux enseignements fondamentaux mono-disciplinaires (mathématiques, informatique, sociologie, histoire...), bi-disciplinaires (mathématiques-informatique, sociologie-démographie...) ou pluridisciplinaires.

Au sein de la mention de licence, chaque université propose aux étudiants des parcours diversifiés : spécialisations, parcours renforcés, préparations aux concours d'entrée dans les grandes écoles...

Mineure

La mineure complète la majeure, en licence (sauf PASS et L.A.S), à hauteur de 4 heures hebdomadaires en moyenne.

Option

L'option est une unité d'enseignement, facultative ou obligatoire, choisie par l'étudiant et qui personnalise son parcours en complétant les enseignements du tronc commun de sa licence.

Oui-Si

Le Oui-Si est une des propositions d'admission possibles de Parcoursup, qui offre au candidat de suivre un parcours de réussite renforcé au sein d'une licence non sélective.

Parcours

Chaque mention de licence propose un ou plusieurs parcours qui offrent des enseignements spécialisés au sein de la mention. Selon les parcours, la formation de licence associe à des degrés divers des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués. Tout en assurant l'acquisition par l'étudiant d'une culture générale, la licence peut comprendre des éléments de préprofessionnalisation, de professionnalisation, des projets individuels ou collectifs et un ou plusieurs stages. Elle intègre l'apprentissage des méthodes du travail universitaire et celui de l'utilisation des ressources documentaires.

Les parcours sont organisés en unités d'enseignement articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de formation.

Spécificités

Éléments propres à chaque licence qui, en fonction des parcours qui la caractérisent et des universités où elle se déroule, définissent les orientations pédagogiques et l'esprit de cette formation.

Unités d'enseignement (UE)

Les unités d'enseignement obligatoires, optionnelles ou libres, qui composent un semestre, correspondent à un nombre de crédits ECTS (European Credits Transfer System) donné.

